



Enceinte et enfumée

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 29 juillet 2007

Je suis dans mon cinquième mois de grossesse ; la médecine du travail m'a affectée à un poste administratif au siège de la société pour laquelle je travaille. Mes collègues fument tous dans leur bureau, l'ambiance est irrespirable pour moi ! Que puis-je faire ?

Réponse :

Si vous estimez que votre santé est mise en danger par le tabagisme passif dans votre lieu de travail, vous pouvez indifféremment

- Demander l'aide de l'inspection du travail qui a désormais compétence pour constater et réprimer cette infraction
- Faire appel à notre service de mise en demeure
- Exercer votre droit de retrait
- Ou même, déposer une plainte devant le [procureur de la République](#) si l'inspection du travail n'intervient pas